

S'ajoute à et fait partie intégrante de la police n°

Avenant n°

Assuré désigné :

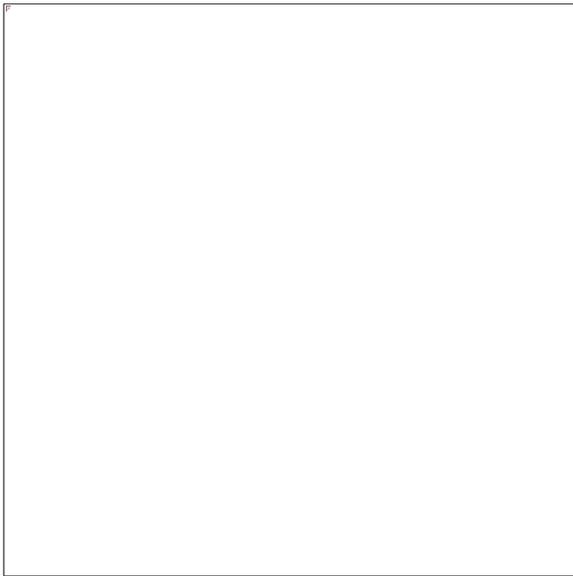
Date d'effet :

Il est entendu et convenu que le Syndicat 3623 du Lloyd's est désigné dans le présent avenant comme étant l'« assureur » ou les « souscripteurs ».

TABLEAU DES GARANTIES DU LLOYD'S

Syndicat 3623 100 %

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.



Représentant agréé de l'Assureur
Beazley Canada Limitée

Date :